

Le tableau 2 indique le nombre de messages et de mots transmis et le coût d'entretien des stations du gouvernement sur la côte orientale, la côte occidentale, les Grands Lacs et la baie et le détroit d'Hudson.

2.—Opérations des postes radiotélégraphiques et coût de leur entretien pendant les années fiscales terminées le 31 mars 1935 et 1936.

Stations.	1935.			1936.		
	Radiogr. transmis ou reçus.	Mots transmis.	Frais d'entretien.	Radiogr. transmis ou reçus.	Mots transmis.	Frais d'entretien.
	nomb.	nomb.	\$	nomb.	nomb.	\$
Littoral de l'Atlantique.....	112,962	2,640,740	178,340	129,741	2,839,908	208,937
Grands Lacs.....	21,183	313,059	67,936	27,010	402,691	70,555
Littoral du Pacifique.....	172,239	3,410,812	117,813	163,199	3,527,441	130,494
Baie et détroit d'Hudson....	21,286	813,338	53,958	22,637	942,763	56,212
Totaux.....	327,670	7,177,949	418,047	342,587	7,712,803	466,198

Section 2.—Radiotéléphonie.

La radiodiffusion de la parole au Canada remonte à 1919, alors que la Canadian Marconi Company entreprit à Montréal la diffusion de programmes d'essai au cours des nuits d'hiver. En décembre de l'année suivante cette compagnie commença à irradier des programmes réguliers sur 1,200 mètres. L'établissement des stations de radiodiffusion sur une grande échelle date du mois d'avril 1922, le nombre de permis accordés au cours de l'année fiscale 1922-23 à des particuliers, établissements de commerce et amateurs étant de 52. Un service radiotéléphonique entre le Canada et la Grande-Bretagne fut mis pour la première fois à la disposition de la population canadienne, en mars 1928, par l'entremise de la Cie de Téléphone Bell, relayant de New York via le circuit radiophonique transatlantique de l'American Telegraph and Telephone Company. Un service direct avec la Grande-Bretagne fut inauguré en 1932 par l'entremise du poste d'émission à rayons de la Canadian Marconi Co., à Drummondville, Qué.

Sous-section 1.—Régie de la radiotéléphonie.

Comme il est expliqué dans l'introduction aux Communications sans fil, l'administration de la radio, au Canada, y compris la radiodiffusion, relève du ministère fédéral des Transports. Les postes d'émission et de réception doivent avoir des permis de ce ministère. Le tarif pour une station de radiodiffusion est de \$25 par semestre, tandis qu'il est de \$2 pour les postes de réception.

La branche de la radio du ministère des Transports dépense environ \$250,000 chaque année pour la suppression, dans l'intérêt des radiophiles, des perturbations